



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 FEVRIER 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
13	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
14	MOTZ	T	CLERC Daniel	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
15	MOUXY	T	PERSON Armelle	
16	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
17	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
18	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
19	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 6 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 3 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2026

Exécutoire le : 05 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026

Visée le : 04 FEV. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Accord cadre de travaux à bon de Commande n° 25048 : Travaux de réparation de fuite, entretien du réseau et réalisation des branchements en assainissement, eaux pluviales et en eau potable - Attribution

Monsieur le Président présente l'objet du marché qui porte sur la réalisation travaux de réparation de fuite, entretien du réseau et réalisation des branchements en assainissement, eaux pluviales et en eau potable sur le territoire de Grand Lac. Ce marché répond notamment aux besoins liés à l'exploitation des réseaux susmentionnés.

L'accord cadre est passé pour un an à compter de la notification du marché, renouvelable trois fois un an.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bon de commande qui comprend trois lots :

- **Lot 1 : Secteur NORD :**

Territoire des communes de CHANAZ, CHINDRIEUX, CONJUX, MOTZ, RUFFIEUX, SERRIERES EN CHAUTAGNE, VIONS, SAINT PIERRE DE CURTILLE, pour les interventions courantes et urgentes en heures ouvrées (HO), sans astreinte.

Le marché est sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 400 000 € HT.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants : 60% prix et 40% valeur technique.

- **Lot 2 : Secteur CENTRE :**

Territoire des communes de BRISON SAINT INNOCENT, ENTRELACS, GRESY SUR AIX, LA BIOLLE, MONTCEL, SAINT OFFENGE, SAINT OURS, pour les interventions courantes et astreinte en heure ouvrée sur son propre périmètre et astreinte en heures non ouvrées sur le périmètre du lot 1.

Le territoire comprend également les conduites appartenant à Grand Lac situées sur le territoire de la commune limitrophe suivante : LES DESERTS.

Le marché est sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 600 000 € HT.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants : 60% prix et 40% valeur technique.

- **Lot 3 : Secteur SUD :**

Territoire des communes d'AIX-LES-BAINS, BOURDEAU, DRUMETTAZ CLARAFOND, LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT, LE BOURGET DU LAC, MERY, MOUXY, ONTEX, PUGNY CHATENOD, TRESSERVE, TREVIGNIN, VOGLANS, VIVIERS DU LAC pour les interventions courantes et d'astreinte en heure ouvrée et non ouvrée sur son propre périmètre.

Le marché est sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 1 000 000 € HT.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants : 60% prix et 40% valeur technique.

L'analyse des offres a été menée pour chaque lot sur la base du total de 5 devis d'aide au dépouillement pondérés.

Au vu de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 janvier 2026, il est proposé de retenir :

- Pour le lot 1 : le groupement d'entreprises PETAVIT (Mandataire) / MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT (Co-traitant)
- Pour le lot 2 : le groupement d'entreprises PETAVIT (Mandataire) / GASTALDON TP (Co-traitant ; nom commercial Valoralp BTP) / MAURO SA (Co-traitant)
- Pour le lot 3 : le groupement d'entreprises GASTALDON TP (nom commercial Valoralp BTP) (Mandataire) / PETAVIT (Co-traitant) / MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT (Co-traitant).

Les crédits seront ouverts aux budgets selon les budgets et programmes respectifs.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres à bon de commande ci-dessus présentés avec les groupements d'entreprises précités.

Aix-les-Bains, le 3 février 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 16 : Accord cadre de Travaux à bon de Commande n. 25048 : Travaux de réparation de fuite, entretien du réseau et réalisation des branchements en assainissement, eaux pluviales et en eau potable - Attribution

Date de transmission de l'acte : 04/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2026

Numéro de l'acte : d5750 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260203-d5750-DE

Date de décision : 03/02/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)